

La FSU interpelle le Ministre au Comité technique ministériel



Parmi les points soulevés par notre syndicat SUPMAE-FSU, en lien avec nos démarches FSU pour l'AEFE, nous avons interpellé le Ministre Le Drian en ouverture du Comité technique ministériel du MEAE. Voici quelques extraits :

Situation générale :

Après plus d'un an de crise sanitaire, en centrale comme à l'étranger, **les personnels sont encore plus épuisés, l'angoisse est toujours présente et s'accroît face à cette pandémie qui perdure.**

Concernant les **aspects sanitaires**, la réalité sur le terrain et dans nos Postes à l'étranger est très préoccupante : la situation est catastrophique en Inde, très inquiétante à Madagascar, au Brésil, en Asie... avec le développement et la diffusion des variants qui engorgent encore plus les systèmes de santé déjà fragiles dans ces pays.

Nous sommes et resterons attentifs à la sécurisation de la santé de nos collègues et vous demandons d'intervenir auprès des chefs de Postes pour leur rappeler de maintenir la vigilance et de veiller au respect des règles sanitaires surtout lorsque sont organisées des réunions en présentiel avec leurs collaborateurs. L'exemplarité de l'administration doit se mesurer surtout en ces temps de crise sanitaire.

Situation de l'Institut français de Valence

Force est de constater, Monsieur le Ministre, que la volonté du respect de l'accord cadre du dialogue social n'est pas du tout partagée par votre administration au sein du Poste en Espagne.

Conformément aux compétences qui lui sont confiées par le décret du 3 septembre 2014 (article 7), le CTPE doit être consulté en amont à titre général à propos des mesures prises dans le cadre de la programmation des effectifs, y compris lorsqu'il s'agit d'éventuelles suppressions d'emplois, de mesures d'accompagnement proposées aux agents dont le poste serait supprimé. Ainsi, la CCL doit également être consultée dans un délai raisonnable avant la mise en œuvre effective des licenciements pour permettre un véritable dialogue avec les représentants du personnel.

A Madrid, les représentants des personnels ont dû demander une réunion à l'ambassadeur pour faire un « point d'information » pour échanger sur la situation à l'Institut français de Valence à la suite de l'annonce de licenciement collectif faite le 29 avril par la COCAC et la directrice de l'antenne de Valence : **28 de nos collègues recrutés locaux de l'IF Espagne/Antenne de Valence seraient touchés par cette décision de suppressions de postes !**

L'administration en Espagne invoquant que le secret des débats en cours dans le cadre de la négociation du licenciement collectif à Valence empêche d'informer les représentants au CTPE MADRID alors même que se tiennent des réunions avec les syndicats espagnols.

Cet institut français est le lieu emblématique de la culture dans le cœur de la troisième ville d'Espagne. C'est un outil de rayonnement à l'instar de toutes les antennes du réseau culturel espagnol.

Le déficit budgétaire de l'antenne de Valence est passé de 37 000 Euros en 2017 à 30 000 Euros en 2018 pour atteindre 5 000 Euros en 2019. L'année 2020 comme vous le savez tous

est une année de crise sanitaire mondiale qui a impacté financièrement l'ensemble du fonctionnement de nos structures culturelles à l'étranger.

Pour la FSU, le bilan financier présenté comme déficitaire ne saurait pousser l'administration à réorganiser la structure valencienne en supprimant les services comme les cours de langue ou la médiathèque et qui contribuent avec leurs personnels au rayonnement de la langue et culture française pour la communauté française et francophone dans cette région importante d'Espagne.

Monsieur le Ministre, au nom de l'universalité du réseau tant défendue et à laquelle nous croyons tous, nous vous demandons de bien vouloir intervenir pour arrêter ce projet de licenciement collectif touchant les personnels de l'Institut Français de Valence.

Nous vous demandons de maintenir l'antenne valencienne avec l'ensemble des personnels recrutés locaux et l'ensemble des services, qui sont la vitrine de la France dans cette région. Le déficit budgétaire de 5 000 Euros constaté en 2019 ne saurait être un critère justifiant toutes ces suppressions d'emplois : l'année 2020 sans pandémie COVID et protocoles sanitaires stricts mis en place aurait permis à l'IFV de sortir de son déficit.

Il nous faut préserver l'IF de Valence avec l'ensemble de ses personnels ! **Monsieur le Ministre, nous comptons sur votre bienveillance et votre intervention pour que l'administration revienne sur cette décision prise de façon unilatérale et sans concertation avec les représentants des personnels comme expliqué.**

Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

Pour l'enseignement français à l'étranger et l'opérateur AEFE, dans le cadre de l'enseignement à distance, La FSU a soumis au vote du CHSCT deux avis, qui ont été adoptés à l'unanimité.

- AVIS 1 : Dans le contexte de la situation sanitaire catastrophique en Inde, les personnels des établissements AEFE doivent pouvoir assurer leurs missions à distance depuis la France ou leur pays d'origine, s'ils le souhaitent et le peuvent.
- AVIS 2 : Si dans un pays la situation sanitaire liée à la pandémie se dégrade fortement, mettant en danger les personnels des établissements AEFE, ceux-ci doivent pouvoir assurer leurs missions à distance depuis la France ou leur pays d'origine, s'ils le souhaitent et le peuvent.

Comme nous l'avons dit lors de ce CHSCT, se cantonner aux personnes vulnérables telles que définies par la France, sans permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitent et le peuvent de travailler depuis la France, est une réponse inadaptée au contexte sanitaire local.

Lycée franco-hellénique d'Athènes

Monsieur le Ministre, nous attirons ici solennellement votre attention (notre courrier étant resté sans réponse) sur la situation des personnels du **Lycée franco-hellénique d'Athènes**, mais au-delà de l'ensemble des Français en Grèce, au regard de la situation fiscale.

A ce jour, le dossier est bloqué et nos collègues ne sont pas en mesure de payer ce que le fisc grec leur réclame, équivalent parfois à un rattrapage, pour un an seulement, de plusieurs mois de salaire.

Une solution doit être trouvée d'urgence, il en va de la responsabilité de la France et de la survie de la présence française en Grèce et nos collègues de Grèce sont prêts à vous l'expliquer si vous acceptez de les recevoir en délégation.